



VF9

WARRANTY BOOKLET

★ **10** YEAR WARRANTY ★



VINFAST AUTO CANADA, INC

P/N: SVC80000416
Version: 1.2
For Canada market

LANGUAGE

I.	ENGLISH	04
II.	FRENCH	34

INDEX

I.	INFORMATION FOR CUSTOMER	06
II.	FORMS	07
III.	WARRANTY COVERAGE	16
IV.	MAINTENANCE RECORDS	29

INTRODUCTION

VINFAST AUTO CANADA, INC WOULD LIKE TO THANK YOU FOR CHOOSING VINFAST VF 9

This Warranty Booklet is provided by VinFast Auto Canada Inc. (hereinafter “VinFast”) for your VinFast VF 9 and includes important information regarding the warranty coverage of your vehicle. Please keep this Warranty Booklet in your vehicle at all times. In the event that you transfer ownership of this vehicle, please ensure that the Warranty Booklet is included with the vehicle.

In order to maintain eligibility for warranty coverage, the maintenance and repair of your VinFast vehicle must be performed by:

- VinFast Showrooms (hereinafter “Showroom”); or
- VinFast Authorized Service Centers (hereinafter “Service Center”)

I. INFORMATION FOR CUSTOMER

For inquiries and support, please contact a VinFast Showroom/Service Center, or VinFast at:

VINFAST AUTO CANADA INC.

Address: 80 Tiverton Ct, Suite 400 Markham, ON L3R 0G4

Phone number: 1-833-503-0601 | **Website:** <https://vinfastauto.ca>

NOTES:

You may be asked to present this Warranty Booklet for any service or maintenance at a Showroom or Service Center and we strongly recommend it remains in your vehicle at all times.

Include this Warranty Booklet in any transfer of the vehicle.

In order to remain eligible for warranty coverage and to maintain the safety and performance of your vehicle, please review and follow the service schedule and terms and conditions of this Warranty Booklet.

II. FORMS

REGISTRATION FOR WARRANTY ACTIVATION (FOR VEHICLE'S OWNER)

Full name: _____ ID: _____ Issue date: _____

Address: _____ Phone number: _____ Email: _____

Showroom/Service Center: _____ Vehicle: _____ Color: _____

VIN number: _____

Invoice date: _____

Delivery date: _____

**CUSTOMER
HEREBY
CONFIRMS:**

1. Information regarding customers, vehicle, and service history, in the Warranty Booklet will be used by VinFast for reminding customer about maintenance calendar, promotions, recalls, surveys on customer satisfaction, and other surveys to improve vehicle and service quality.

2. Information regarding ownership, driver and vehicle are true. All terms and conditions of the warranty in this Warranty Booklet were comprehensively explained by Showroom/Service Center.

3. VinFast VF 9 was checked and ensured that all standards were met and functioning properly when handed to customer.

☐ I have read, understood, and agreed with terms and conditions in this Warranty Booklet.

CUSTOMER'S SIGNATURE
(Sign with full name)

SHOWROOM/SERVICE CENTER
(Sign with full name and Stamp)

II. FORMS

REGISTRATION FOR WARRANTY ACTIVATION (FOR VINFAST SHOWROOM/SERVICE CENTER)

Full name:	ID:	Issue date:
Address:	Phone number:	Email:
Showroom/Service Center:	Vehicle:	Color:
VIN number:	Invoice date:	
	Delivery date:	

CUSTOMER HEREBY CONFIRMS:	1. Information regarding customers, vehicle, and service history. in the Warranty Booklet will be used by VinFast for reminding customer about maintenance calendar, promotions, recalls, surveys on customer satisfaction, and other surveys to improve vehicle and service quality.	2. Information regarding ownership, driver and vehicle are true. All terms and conditions of the warranty in this Warranty Booklet were comprehensively explained by Showroom/ Service Center.	3. VinFast VF 9 was checked and ensured that all standards were met and functioning properly when handed to customer.
--	---	--	---

☐ I have read, understood, and agreed with terms and conditions in this Warranty Booklet.	CUSTOMER'S SIGNATURE (Sign with full name)	SHOWROOM/SERVICE CENTER (Sign with full name and Stamp)
--	--	---





II. FORMS

OWNERSHIP CHANGE
(FOR VEHICLE'S OWNER)

Full name: _____

ID: _____

Issue date: _____

Address: _____

Phone number: _____

Email: _____

Showroom/Service Center: _____

Vehicle: _____

Color: _____

VIN number:

[illegible]

Invoice date:

--	--	--	--	--	--	--	--

Delivery date:

--	--	--	--	--	--	--	--

CUSTOMER

HEREBY

CONFIRMS:

1. Information regarding customers, vehicle, and service history. in the Warranty Booklet will be used by VinFast for reminding customer about maintenance calendar, promotions, recalls, surveys on customer satisfaction, and other surveys to improve vehicle and service quality.

2. Information regarding ownership, driver and vehicle are true. All terms and conditions of the warranty in this Warranty Booklet were comprehensively explained by Showroom/Service Center.

3. VinFast VF 9 was checked and ensured that all standards were met and functioning properly when handed to customer.

☐ I have read, understood, and agreed with terms and conditions in this Warranty Booklet.

CUSTOMER'S SIGNATURE

(Sign with full name)

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

II. FORMS

OWNERSHIP CHANGE (FOR VINFAST SHOWROOM/SERVICE CENTER)

Full name: _____ ID: _____ Issue date: _____

Address: _____ Phone number: _____ Email: _____

Showroom/Service Center: _____ Vehicle: _____ Color: _____

VIN number: _____ Invoice date: _____

Delivery date: _____

CUSTOMER 1. Information regarding customers, vehicle, and service history. 2. Information regarding ownership, driver and vehicle are true. All terms and conditions of the warranty in this Warranty Booklet were comprehensively explained by Showroom/Service Center. 3. VinFast VF 9 was checked and ensured that all standards were met and functioning properly when handed to customer.

HEREBY

CONFIRMS:

☐ I have read, understood, and agreed with terms and conditions in this Warranty Booklet.

CUSTOMER'S SIGNATURE
(Sign with full name)

SHOWROOM/SERVICE CENTER
(Sign with full name and Stamp)





II. FORMS

ODOMETER CHANGE

Alteration Date

Day Month..... Year.....

Previous Mileage:

New Mileage:

Alteration Reason:

CUSTOMER'S SIGNATURE

(Sign with full name)

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

III. WARRANTY COVERAGE

1. WARRANTY SUBJECT

- The warranty policy and terms in this Warranty Booklet apply to your VinFast VF 9 vehicle (hereinafter "VF 9"), which is manufactured by VinFast Trading & Production JSC and sold by VinFast.

2. WARRANTY SCOPE

- During the warranty period, any non-conformities in materials, manufacturing or software will be covered by the warranty, provided that the vehicle has been operated and maintained in accordance with the Owner's Manual and Maintenance Schedule. VinFast is entitled to choose the most efficient way to remediate the non-conformity.
- The warranty applies to vehicles sold and serviced across Canada. However, in order to have eligible repairs and services covered by the warranty, all services on your vehicle must be performed at a VinFast Showroom or Service Center.
- The warranty coverage period starts on the delivery date of a new vehicle from VinFast to the first owner of that vehicle (hereafter referred to as "Warranty start date").

3. WARRANTY CONDITION

- It is mandatory for the Warranty Booklet to be stamped by VinFast at the time of delivery of the new vehicle.
- You must follow the terms and conditions in this Warranty Booklet to maintain the validity of the warranty.
- You are required to retain all service records related to vehicle in order to demonstrate that all services and repairs have been conducted at a VinFast Showroom or Service Center. Failure to produce service records may result in denial of warranty coverage.

III. WARRANTY COVERAGE

4. FUTURE OWNER

- All warranties apply for the term of the warranty policy and are passed on to future lawful owners of the vehicle. Please consult your local VinFast representative within your region to understand if there is any action required for the new owner to confirm or activate warranty coverage.

5. NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY

- VinFast VF 9 vehicle has a warranty period of 10 years or 200,000 km (125,000 miles) from the Warranty start date, whichever comes first.

6. LIMITED WARRANTY PARTS

➤ HIGH VOLTAGE BATTERY:

- The original High Voltage Battery (hereinafter "HV Battery") included with the vehicle has a warranty period of 10 years with unlimited mileage from the Warranty start date.
- The original HV battery of the vehicle purchased for commercial purpose* has a warranty period of 10 years or 200,000 km (125,000 miles) from the Warranty start date, whichever comes first.
- HV Battery life is highly dependent on multiple factors, including: how it is charged, the charging current, the number of discharges, and environmental temperature during charge. You must read the Owner's Manual carefully to understand how to properly use and charge the HV Battery. Improper use or charging of the HV Battery may void the warranty for the HV battery and other parts of the vehicle.
- If an HV Battery issue is covered by the warranty, VinFast has the option of repairing or replacing it with an equivalent HV battery. For any repair or replacement made under the HV battery warranty coverage, VinFast will ensure the following conditions are met: (i) the repaired or replaced HV Battery will have a capacity over at least 70%; or (ii) if the damaged HV Battery capacity was above 70% at

III. WARRANTY COVERAGE

the time of repairing or replacing, the repaired or replacement HV Battery's capacity will not be less than the capacity of the damaged HV Battery. VinFast has sole discretion to determine if and how an HV Battery will be repaired or replaced, including determining how to measure HV Battery capacity.

- If the vehicle has been used commercially, the future owner will be given the remaining warranty coverage under the commercial usage* provision as per policy. If the standard usage vehicle was sold for commercial usage, the warranty coverage of commercial usage* will be applicable as per the policy.

*Commercial purpose vehicle: For any vehicle that is placed into any form of commercial service, including but not limited to taxi, Uber or similar services, route delivery, livery service, rental.

➤ **12 V BATTERY:**

- The 12 V battery supplied with the vehicle has a warranty period of 3 years with unlimited mileage from the Warranty start date.

➤ **CORROSION:**

- Sheet metal has a warranty period of 12 years with unlimited mileage from the Warranty start date. The preceding Sheet metal warranty applies to corrosion that has penetrated from inside to the outside through the Sheet metal due to non-conformities in materials or manufacturing, provided that the vehicle has been operated and maintained under normal circumstances and in accordance with the Owner's Manual and Maintenance Schedule.

Note on Customer Responsibility:

If there is a valid warranty claim for corrosion, VinFast is only obligated to repair the vehicle to a condition that corresponds with the expected condition of a vehicle of similar age and mileage.

Inspect the body sheet metal panels of your VinFast Vehicle frequently and if you detect any stone chips or scratches in the paint or protective coating, touch them up immediately.

III. WARRANTY COVERAGE

In addition, under certain conditions, special care should be taken to protect your VinFast Vehicle from corrosion:

- If you frequently drive on salted roads or near the ocean, flush the underbody as needed (at least once a month), with clean, fresh water.
- It is important to keep the drain holes in the lower edges of the body clear.
- If the vehicle's paint or finishing is damaged due to any type of accident or other event, the Vehicle repaired as soon as possible.
- If you carry special cargo, such as chemicals, fertilizers, deicing salt, or other corrosive substances, be sure that such materials are well packaged and sealed.
- If you drive frequently on gravel roads, we recommend that you install stone guards behind each wheel.

Failure to comply with the instructions above may result in a refusal of your warranty coverage for corrosion-related issues.

➤ **TIRE:**

- The tire warranty is covered separately by the tire manufacturer. If you require assistance, please contact your nearest VinFast Representative so they can supply the applicable tire warranty policy for your vehicle.
- Any non-conformity or damage relating to tires are the sole responsibility of the tire manufacturer and decisions made by the manufacturer related to non-conformity or damage are made in their sole discretion.

7. GENUINE SPARE PARTS LIMITED WARRANTY

III. WARRANTY COVERAGE

➤ GENUINE SPARE PARTS (EXCLUDING 12 V & HV BATTERIES):

- Genuine VinFast Spare Parts that you purchase for your vehicle from VinFast Showroom or Service Center have a warranty period of 2 years with unlimited mileage from the date of purchase.

➤ HV BATTERY:

- The Genuine VinFast Spare Parts HV (High Voltage) battery supplied by VinFast Showroom or Service Center as a customer purchased spare part has a warranty period of 4 years or 80,000 km (50,000 miles) from the date of purchase, whichever comes first.
- HV Battery life is highly dependent on multiple factors, including: how it is charged, the charging current, the number of discharges, and environmental temperature during charge. You must read the Owner's Manual carefully to understand how to properly use and charge the HV Battery. Improper use or charging of the HV Battery may void the warranty for the HV battery and other parts of the vehicle.
- If an HV Battery issue is covered by the warranty, VinFast has the option of repairing or replacing it with an equivalent HV battery. For any repair or replacement made under the HV battery warranty coverage, VinFast will ensure the following conditions are met: (i) the repaired or replaced HV Battery will have a capacity over at least 70%; or (ii) if the damaged HV Battery capacity was above 70% at the time of repairing or replacing, the repaired or replacement HV Battery's capacity will not be less than the capacity of the damaged HV Battery. VinFast has sole discretion to determine if and how an HV Battery will be repaired or replaced, including determining how to measure HV Battery capacity.

➤ 12 V BATTERY:

- The 12 V battery spare partswarranty is coveredby the period of 2 years with unlimited mileage from the date of purchase.

III. WARRANTY COVERAGE

➤ **NOTE:**

- The warranty will not cover the labour costs for services related to any parts sold by VinFast Showroom or Service Center but not installed by VinFast Showroom or Service Center.
- During this warranty period, non-conformities in materials or manufacturing will be covered by the warranty, provided you can supply proof of purchase, which may include repair orders, settlements or invoices for those parts, and also provided that the vehicle has been operated and maintained in accordance with the Owner's Manual and Maintenance Schedule.

8. GENUINE ACCESSORIES LIMITED WARRANTY

- The Following Genuine VinFast Accessories: 1) Tow Hitch (including electrics), 2) Side Steps, 3) Roof Rails supplied with the new vehicle or sold by VinFast Showroom or Service Center, will be covered by the Genuine VinFast Accessory Limited Warranty of 5 years or 100,000 km (62,500 miles) from the date of purchase, whichever comes first. For the parts sold by VinFast Showroom or Service Center but not installed by VinFast Showroom or Service Center, labor cost is not covered.
- The Following Genuine VinFast Accessories: 1) Floor Mats, 2) Roof blind, 3) Snow Chains, 4) Parcel Shelf, 5) Warning Triangle, 6) Reflective Jacket, 7) Portable Charger, 8) Tire Inflation Kit supplied with the new vehicle or sold over the counter by VinFast Showroom, Service Center or online, and those not requiring installation, will be covered by the Genuine VinFast Accessory Limited Warranty of 2 years or 40,000 km (25,000 miles) from the date of purchase, whichever comes first. The warranty will cover the cost of parts only.
- Any Genuine VinFast Accessory replaced under this Genuine VinFast Accessory Limited Warranty will be covered for the remaining period of the Genuine VinFast Accessory Limited Warranty of the original accessory.
- In order to maintain the validity of the Genuine VinFast Accessory Limited Warranty, you are

III. WARRANTY COVERAGE

responsible for keeping installation records, settlements, and purchase invoices for accessories.

9. WHAT IS NOT COVERED

Claims for damages or non-conformities are excluded if such damages or non-conformities are caused by, but not limited to, any of the following:

- Damage or non-conformity related to non-workmanlike repair, alteration from the original design, or if the non-conformity stems from use of non-approved accessories or parts not recommended by VinFast, including salvaged parts and accessories.
- Not following the VinFast Maintenance Schedule or VinFast repair/maintenance instructions.
- Use of spare parts, lubricants or coolants that do not comply with VinFast specifications in the Owner's Manual.
- Any failure or unreasonable delay to bring the vehicle in for inspection and/or repair from the time when the damage or non-conformity is first detected.
- Misuse and abuse of the vehicle, including but not limited to, driving in extreme conditions, driving on rough or damaged roads, driving through flooded roads, racing, overloading, exceeding specified towing loads, or handling and storing vehicles not as directed in the Owner's Manual.
- Factors beyond the control of the manufacturer, including fire, earthquake, vandalism, civil unrest, storm, lightning, hail, flood, other natural disasters and damage caused by animals.
- Impacts or contact with foreign objects such as soil, sand, gravel, rocks, hard sharp objects and collisions.

III. WARRANTY COVERAGE

- Windshield or window glass that is broken, chipped, scratched or cracked other than as result of a non-conformity in material or workmanship.
- Contact with foreign objects or substances such as cigarettes, chemicals, animal manure, tree sap, salt, acid rain or other environmental influences.
- Usage of a non-genuine High Voltage Battery, or improper use of the High Voltage Battery by not following the manufacturer's instructions including damage caused by using a non-genuine charger or not following the standard recommended by VinFast, damage caused by a non- standard power supply or abnormality of power supply.

Discoloration, corrosion (surface rust) or regular wear and tear of parts through normal usage and aging is not covered. Such parts include but are not limited to:

- Paint, tires, suspension components, rubber, plastic, fluids, and lubricants.
- Parts that require periodic replacement due to normal wear and tear such as oil, grease, brake pads, brake discs, incandescent light bulbs, wipers, filters, shock absorbers, key fob batteries, and fuses.

Routine maintenance and service items, such as: inspection, cleaning, polishing, minor adjustments, lubrication, brake fluid/cooling liquid changes, replacement of seal/gasket/filters, anti-freeze coolant replenishment, wheel alignment/balancing and tire rotation are not covered unless such services are performed as part of a covered warrantable repair.

Parts that will be replaced as part of the normal service schedule and subjected to wear and tear are only covered for manufacturing non-conformities. The period of coverage will apply up to the part's first

III. WARRANTY COVERAGE

scheduled service change point or 2 years, whichever is earlier, and not exceed the time and mileage limitation of the vehicle warranty. Items covered under this are: brake pad; brake disc; wiper blade; and rubber/plastic hose/bush.

In addition to the factors mentioned above, corrosion or paint non-conformities related to the following are not covered by the warranty:

- Any perforation due to corrosion which is caused by industrial fallout, accident, abuse, vehicle modifications or damaging or corrosive cargo in the VinFast Vehicle.
- Surface or cosmetic corrosion causing perforation in body panels or the chassis from the outside in, such as stone chips or scratches.
- Any perforation due to corrosion which does not result from a non-conformity in materials or workmanship, but from failure to maintain the Vehicle in accordance with the procedures specified on section 6 "Note on Customer Responsibility" of this Warranty Booklet and the Owner's Manual provided with your vehicle.
- If the vehicle is not inspected as per the VinFast Maintenance Schedule.
- Any perforation due to non-conformities or failure resulting from the use of new or used parts not sold or approved by VinFast, including any damage that is related to the use of non-approved parts.
- Any corrosion of the VinFast Vehicle that does not result in perforation.

The warranty coverage of the vehicle will not apply under the following situations but not limited to:

- The non-conformity or damage was reported after the warranty period has expired, unless the

III. WARRANTY COVERAGE

damage or non-conformity was identified and verified by VinFast within the warranty period.

- If the mileage odometer or Vehicle Identification Number (VIN) of the vehicle has been altered or cannot be determined.
- Inability to identify the originality of a part due to identification marks or descriptions being altered or lost.
- If a component was sealed and the seal is broken.
- Characteristics of the vehicle that are deemed to not affect the quality or operation of the vehicle such as low-level noises, vibrations, appearance and oil staining.
- For usage of non-genuine VinFast accessories or spare parts, including salvaged parts and accessory.
- Vehicle that is designated, labeled or branded as dismantled, fire-damaged, flood-damaged, junk, rebuilt, salvage, reconstructed or irreparable.
- Vehicle that has been determined to be a total loss by an insurance company or the public authorities.

In addition to the points mentioned above, VinFast is not responsible for any parts and accessories claims arising as a result of any of the following factors, including, but not limited to:

- Installation of parts by parties other than VinFast's Showrooms or Service Centers.
- Normal wear and tear.
- The part or vehicle accessory covered by the Parts Warranty is damaged as a consequence of the failure of another part on the vehicle due to wrong usage by the customer.

III. WARRANTY COVERAGE

- Issue is covered under any other warranty or insurance policy.
- Any parts without proof of purchase or documentation of the replacement date.
- Parts not purchased directly from VinFast.
- The Parts which VinFast's Showrooms or Service Centers may not sell or install on your VinFast Vehicle.

To the extent permitted by law, VinFast disclaims any liability and is not responsible for any time or income that you lose; any inconvenience you might be caused; loss of your transportation or use of your vehicle; cost of rental vehicles, fuel, telephone, travel, meals or lodgings; loss of personal or commercial property; loss of revenue; or for any other incidental or consequential damages, you may have.

Punitive, exemplary, or multiple damages may not be recovered unless applicable law prohibits this disclaimer. You may not bring any warranty-related claim as a class representative, a private attorney general, a member of a class of claimants or in any other representative capacity.

Some provinces and/or local governments may require a tax on a portion of warranty repairs. Where applicable law allows, the tax must be paid by you, the owner of the vehicle.

10. OWNER'S RESPONSIBILITIES

In order to get optimum performance from your vehicle and maintain valid coverage of the warranties outlined in this Warranty Booklet, please ensure that you follow the guidelines listed below:

➤ **READ THE OWNER'S MANUAL CAREFULLY:**

- Read the Owner's Manual carefully and operate the vehicle according to the instructions.

III. WARRANTY COVERAGE

➤ **USE GENUINE HV BATTERY:**

- The vehicle is designed for a VinFast-approved HV Battery, please ensure that you follow the instructions provided to you regarding the HV Battery.

➤ **VISIT A VINFAST SHOWROOM OR SERVICE CENTER:**

- Schedule a visit at VinFast's Showrooms or Service Centers to receive any warranty-related repair or inspection. You can visit any VinFast Showroom or Service Center in Canada for warranty-related repairs and inspections. Information regarding your nearest Showroom/Service Center is available on the website: <https://vinfastauto.ca>
- Please inspect your vehicle when you receive it. If you see any issues, please contact VinFast within the first week of receipt by contacting a VinFast Showroom, Service Center or the VinFast hotline.
- Install the vehicle's software updates after notification that there is an update available.
- Comply with any field action/recall advisories.

➤ **MAINTENANCE SCHEDULE:**

- Ensure you follow the specified Maintenance Schedule for your vehicle that is provided with your Owner's Manual. Your vehicle will operate at its best when it is inspected and maintained as per the VinFast Maintenance Schedule. Ensure you keep your maintenance records up to date to aid in any warranty claim. Regular maintenance of the vehicle in accordance with the Maintenance Schedule is a crucial step to avoid major repair expenses that can result from neglect or inadequate maintenance.

11. ROADSIDE ASSISTANCE

III. WARRANTY COVERAGE

➤ ROADSIDE SERVICES:

- VinFast will provide complimentary non-tow roadside services, including: 12 V battery jumpstart; tire change (if the vehicle is equipped with a spare tire); lockout assistance to gain entry into the vehicle via industry standard methods (excludes locksmith and key-replacement services); and winching: extraction of a vehicle that is within 30 meters (100 feet) of a well-maintained road (beyond this range, the customer may be charged for any winching service).

➤ TOWING SERVICES:

VinFast will provide complimentary towing services as set forth below:

- Vehicle breakdown due to warranty-related issues: complimentary towing will be delivered to transport the vehicle to the nearest authorized VinFast service location.
- Vehicle involved in a collision: a complimentary towing will be delivered to transport the vehicle to the nearest VinFast Certified Collision Repair Facility.
- Vehicle runs out of charge: complimentary towing will be delivered to transport the vehicle to the nearest charging station or customer's home, whichever is nearer.
- If towing is necessary for the services listed in the Roadside Services above, VinFast shall only cover the transportation costs for the first 80 km (50 miles).

➤ NOTE:

- Customer may be charged for Roadside Services if an issue is not covered in this Warranty Book.

➤ EMERGENCY SUPPORT:

- In the event of an accident or another emergency that needs assistance from first responders such as police, firefighters, and/or medical personnel (referred to herein as Emergency Services), the Vehicle is equipped with an SOS button that customer can press to reach a 24/7 national call center operated by VinFast or VinFast's third-party partner who will communicate with customer regarding the emergency and determine whether to request dispatch of Emergency Services to the vehicle's location.

IV. MAINTENANCE RECORDS

1st Maintenance

Date Month Year

Service Order: Mileage:

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

2nd Maintenance

Date Month Year

Service Order: Mileage:

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

3rd Maintenance

Date Month Year

Service Order: Mileage:

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

4th Maintenance

Date Month Year

Service Order: Mileage:

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

5th Maintenance

Date Month Year

Service Order: Mileage:

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

6th Maintenance

Date Month Year

Service Order: Mileage:

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

IV. MAINTENANCE RECORDS

7th Maintenance

Date Month Year

Service Order: Mileage:

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

8th Maintenance

Date Month Year

Service Order: Mileage:

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

9th Maintenance

Date Month Year

Service Order: Mileage:

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

10th Maintenance

Date Month Year

Service Order: Mileage:

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

11th Maintenance

Date Month Year

Service Order: Mileage:

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

12th Maintenance

Date Month Year

Service Order: Mileage:

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

TABLE DES MATIÈRES

I.	INFORMATIONS POUR LE CLIENT	38
II.	FORMULAIRES	39
III.	COUVERTURE DE GARANTIE	48
IV.	DOSSIERS D'ENTRETIEN	61

INTRODUCTION

VINFAST AUTO CANADA, INC VOUS REMERCIE D'AVOIR CHOISI VINFAST VF 9

Ce livret de garantie est fourni par VinFast Auto Canada Inc. (ci-après “VinFast”) pour votre VinFast VF 9 et comprend des informations importantes concernant la couverture de garantie de votre véhicule. Veuillez toujours conserver ce livret de garantie dans votre véhicule. Dans le cas où vous transférez la propriété de ce véhicule, veuillez vous assurer que le livret de garantie est inclus avec le véhicule.

Afin de maintenir l'admissibilité à la couverture de garantie, veuillez confier l'entretien et la réparation de votre véhicule VinFast aux :

- Salles de montre VinFast (ci-après “salle de montre”); ou
- Centres de service agréés VinFast (ci-après “centre de service”)

I. INFORMATIONS POUR LE CLIENT

Pour toute demande de renseignements et d'assistance, veuillez contacter une salle de montre ou un centre de service VinFast ou VinFast :

VINFAST AUTO CANADA INC.

Adresse: 80 Tiverton Ct, Suite 400 Markham, Ont. L3R 0G4

Numéro de téléphone: 1-833-503-0601 | **Site Web:** <https://vinfastauto.ca>

REMARQUES:

On pourrait vous demander de présenter ce livret de garantie pour tout service ou entretien dans une salle de montre ou un centre de service, et nous recommandons fortement qu'il reste dans votre véhicule en tout temps.

Joignez ce livret de garantie à tout transfert du véhicule.

Afin de rester admissible à la couverture de garantie et de maintenir la sécurité et les performances de votre véhicule, veuillez consulter et suivre le calendrier d'entretien et les conditions générales figurant dans ce livret de garantie.

II. FORMULAIRES

ENREGISTREMENT POUR L'ACTIVATION DE LA GARANTIE (POUR LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE)

Nom et prénom :	Identifiant :	Date de sortie :
Adresse :	No de tél. :	Courriel :
Salle de montre/centre de service :	Véhicule :	Couleur :
NIV :		Date de facturation :
		Date de livraison :

**LE CLIENT
CONFIRME
CE QUI
SUIT :**

1. Les informations sur le client, le véhicule et l'historique de service figurant dans le livret de garantie seront utilisées par VinFast pour rappeler au client le calendrier d'entretien, les promotions, les rappels, les enquêtes sur la satisfaction de la clientèle et d'autres enquêtes visant à améliorer la qualité du véhicule et du service.

2. Les informations concernant la propriété, le conducteur et le véhicule sont vraies. Toutes les modalités de garantie contenues dans ce livret de garantie ont été expliquées en détail par la salle de montre ou le centre de service.

3. Le véhicule VinFast VF 9 a été vérifié, et il a été établi que toutes les normes étaient respectées et que le véhicule fonctionnait correctement lors de la remise au client.

☐ J'ai lu, compris et accepté les conditions générales contenues dans ce livret de garantie.

SIGNATURE DU CLIENT
(Signer avec le nom complet)

SALLE DE MONTRE/CENTRE DE SERVICE
(Signer avec le nom complet et le cachet)

II. FORMULAIRES

ENREGISTREMENT POUR L'ACTIVATION DE LA GARANTIE (POUR LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE)

Nom et prénom :

Identifiant :

Date de sortie :

Adresse : _____

No de tél. : _____

Courriel : _____

Salle de montre/centre de service : _____

Véhicule : _____

Couleur :

[illegible]

--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--

**LE CLIENT
CONFIRME
CE QUI
SUIT :**

1. Les informations sur le client, le véhicule et l'historique de service figurant dans le livret de garantie seront utilisées par VinFast pour rappeler au client le calendrier d'entretien, les promotions, les rappels, les enquêtes sur la satisfaction de la clientèle et d'autres enquêtes visant à améliorer la qualité du véhicule et du service.

2. Les informations concernant la propriété, le conducteur et le véhicule sont vraies. Toutes les modalités de garantie contenues dans ce livret de garantie ont été expliquées en détail par la salle de montre ou le centre de service.

3. Le véhicule VinFast VF 9 a été vérifié, et il a été établi que toutes les normes étaient respectées et que le véhicule fonctionnait correctement lors de la remise au client.

☐ J'ai lu, compris et accepté les conditions générales contenues dans ce livret de garantie.

SIGNATURE DU CLIENT
(Signer avec le nom complet)

SALLE DE MONTRE/CENTRE DE SERVICE
(Signer avec le nom complet et le cachet)





II. FORMULAIRES

ENREGISTREMENT POUR L'ACTIVATION DE LA GARANTIE (POUR LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE)

Nom et prénom :	Identifiant :	Date de sortie :
Adresse :	No de tél. :	Courriel :
Salle de montre/centre de service :	Véhicule :	Couleur :
NIV :		Date de facturation :
		Date de livraison :

**LE CLIENT
CONFIRME
CE QUI
SUIT :**

1. Les informations sur le client, le véhicule et l'historique de service figurant dans le livret de garantie seront utilisées par VinFast pour rappeler au client le calendrier d'entretien, les promotions, les rappels, les enquêtes sur la satisfaction de la clientèle et d'autres enquêtes visant à améliorer la qualité du véhicule et du service.

2. Les informations concernant la propriété, le conducteur et le véhicule sont vraies. Toutes les modalités de garantie contenues dans ce livret de garantie ont été expliquées en détail par la salle de montre ou le centre de service.

3. Le véhicule VinFast VF 9 a été vérifié, et il a été établi que toutes les normes étaient respectées et que le véhicule fonctionnait correctement lors de la remise au client.

☐ J'ai lu, compris et accepté les conditions générales contenues dans ce livret de garantie.

SIGNATURE DU CLIENT
(Signer avec le nom complet)

SALLE DE MONTRE/CENTRE DE SERVICE
(Signer avec le nom complet et le cachet)

II. FORMULAIRES

ENREGISTREMENT POUR L'ACTIVATION DE LA GARANTIE (POUR LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE)

Nom et prénom : _____

Identifiant : _____

Date de sortie : _____

Adresse : _____

No de tél. : _____

Courriel : _____

Salle de montre/centre de service : _____

Véhicule : _____

Couleur : _____

[illegible]

--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--

**LE CLIENT
CONFIRME
CE QUI
SUIT :**

1. Les informations sur le client, le véhicule et l'historique de service figurant dans le livret de garantie seront utilisées par VinFast pour rappeler au client le calendrier d'entretien, les promotions, les rappels, les enquêtes sur la satisfaction de la clientèle et d'autres enquêtes visant à améliorer la qualité du véhicule et du service.

2. Les informations concernant la propriété, le conducteur et le véhicule sont vraies. Toutes les modalités de garantie contenues dans ce livret de garantie ont été expliquées en détail par la salle de montre ou le centre de service.

3. Le véhicule VinFast VF 9 a été vérifié, et il a été établi que toutes les normes étaient respectées et que le véhicule fonctionnait correctement lors de la remise au client.

☐ J'ai lu, compris et accepté les conditions générales contenues dans ce livret de garantie.

SIGNATURE DU CLIENT
(Signer avec le nom complet)

SALLE DE MONTRE/CENTRE DE SERVICE
(Signer avec le nom complet et le cachet)





II. FORMULAIRES

CHANGEMENT D'ODOMÈTRE

Date de modification

Jour Mois..... Année.....

Kilométrage précédent :

Nouveau kilométrage :

Raison de la modification :

SIGNATURE DU CLIENT

(Signer avec le nom complet)

SALLE DE MONTRE/CENTRE DE SERVICE

(Signer avec le nom complet et le cachet)

III. COUVERTURE DE GARANTIE

1. OBJET DE LA GARANTIE

- La politique et les conditions de garantie contenues dans ce livret de garantie s'appliquent à votre véhicule VinFast VF 9 (ci-après "VF 9"), qui est fabriqué par VinFast Trading & Production JSC et vendu par VinFast.

2. PORTÉE DE LA GARANTIE

- Pendant la période de garantie, tout défaut de matériel, de fabrication ou de logiciel sera couvert par la garantie, à condition que le véhicule ait été utilisé et entretenu conformément au manuel du propriétaire et au calendrier d'entretien. VinFast est en droit de choisir la manière la plus efficace de remédier au défaut.
- La garantie s'applique aux véhicules vendus et entretenus partout au Canada. Cependant, pour que les réparations et les services admissibles soient couverts par la garantie, veuillez confier l'entretien de votre véhicule à une salle de montre ou un centre de service VinFast.
- La période de couverture de garantie commence à la date de livraison d'un véhicule neuf de VinFast au premier propriétaire de ce véhicule (ci-après dénommée "date de début de la garantie").

3. CONDI TIONS DE GARANTIE

- Le livret de garantie doit obligatoirement être visé par VinFast lors de la livraison du véhicule neuf.
- Vous devez suivre les conditions générales contenues de ce livret de garantie pour maintenir la validité de la garantie.
- Vous êtes tenu de conserver tous les dossiers de service liés au véhicule afin de démontrer que tous les services et réparations ont été effectués dans une salle de montre ou un centre de service VinFast. Le défaut de produire des dossiers d'entretien peut entraîner un refus de couverture de garantie.

III. COUVERTURE DE GARANTIE

4. FUTUR PROPRIÉTAIRE

- Toutes les garanties s'appliquent pour la durée de la politique de garantie et sont transmises aux futurs propriétaires légitimes du véhicule. Veuillez consulter votre représentant VinFast local dans votre région pour comprendre si le nouveau propriétaire doit spécifiquement confirmer ou activer la couverture de garantie.

5. GARANTIE LIMITÉE DU VÉHICULE NEUF

- Le véhicule VinFast VF 9 bénéficie d'une période de garantie de 10 ans ou 200,000 km (125,000 miles) à compter de la date de début de la garantie, selon la première éventualité.

6. PIÈCES SOUS GARANTIE LIMITÉE

➤ BATTERIE HAUTE TENSION :

- La batterie haute tension d'origine (ci-après "batterie HT") incluse avec le véhicule bénéficie d'une période de garantie de 10 ans à compter de la date de début de la garantie pour un kilométrage illimité.
- La batterie haute tension d'origine incluse avec le véhicule pour usage commercial a période de garantie de 10 ans ou 200,000 km (125,000 miles) à compter de la date de début de la garantie.
- La durée de vie de la batterie HT dépend fortement de plusieurs facteurs, notamment : la manière dont elle est chargée, le courant de charge, le nombre de décharges et la température ambiante pendant la charge. Veuillez lire attentivement le manuel du propriétaire pour comprendre comment utiliser et charger correctement la batterie HT. Une utilisation ou une charge incorrecte de la batterie HT peut annuler la garantie de la batterie HT et d'autres pièces du véhicule.
- Si un problème de batterie HT est couvert par la garantie, VinFast la réparera ou la remplacera par une batterie HT équivalente. Pour toute réparation ou tout remplacement effectué dans le cadre de la garantie de la batterie HT, VinFast assurera ce qui suit : (i) la batterie HT réparée ou remplacée aura une capacité d'au moins 70%; ou (ii) si la capacité de la batterie HT endommagée était supérieure à 70% au moment de la réparation ou du remplacement, la capacité de la batterie HT réparée

III. COUVERTURE DE GARANTIE

ou remplacée ne sera pas inférieure à la capacité de la batterie HT endommagée. VinFast peut déterminer à son unique discrétion si et comment une batterie HT sera réparée ou remplacée, y compris la façon de mesurer la capacité de la batterie HT.

- Si le véhicule a été utilisé à des fins commerciales, le futur propriétaire recevra la couverture de garantie restante en vertu de la disposition relative à l'utilisation commerciale*, conformément à la police. Si le véhicule à usage standard a été vendu pour un usage commercial, la couverture de garantie de l'utilisation commerciale* sera applicable conformément à la police.

*Véhicule à usage commercial: Véhicule à usage commercial : pour tout véhicule placé dans une forme quelconque de service commercial, y compris, mais sans s'y limiter, les taxis, Uber ou des services similaires, la livraison par itinéraire ; véhicule location.

➤ BATTERIE 12 V :

- La batterie 12 V fournie avec le véhicule bénéficie d'une période de garantie de 3 ans avec kilométrage illimité à compter de la date de début de garantie.

➤ CORROSION:

- La tôle bénéficie d'une période de garantie de 12 ans avec kilométrage illimité à partir de la date de début de la garantie. La garantie précédente sur la tôle s'applique à la corrosion qui a pénétré de l'intérieur vers l'extérieur à travers la tôle en raison de défauts de matériaux ou de fabrication, à condition que le véhicule ait été utilisé et entretenu dans des circonstances normales et conformément au manuel du propriétaire et au calendrier d'entretien.

Remarque sur les responsabilités du client :

S'il existe une demande de garantie valable pour la corrosion, VinFast est uniquement tenu de réparer le véhicule de sorte que son état corresponde à l'état attendu d'un véhicule d'âge et de kilométrage similaires.

III. COUVERTURE DE GARANTIE

Inspectez fréquemment les tôles de carrosserie de votre véhicule VinFast et, si vous détectez des éclats de pierre ou des rayures dans la peinture ou le revêtement de protection, retouchez-les immédiatement.

De plus, sous certaines conditions, des précautions particulières doivent être prises pour protéger votre véhicule VinFast de la corrosion:

- Si vous conduisez fréquemment sur des routes salées ou à proximité de l'océan, rincez le sous-basement au besoin (au moins une fois par mois), avec de l'eau propre et fraîche.
- Il est important de garder les trous de drainage dans les bords inférieurs du corps dégagés.
- Si la peinture ou la finition du véhicule est endommagée en raison de tout type d'accident ou autre événement, veuillez réparer le véhicule dans les plus brefs délais.
- Si vous transportez des cargaisons spéciales, telles que des produits chimiques, des engrais, du sel de déglacage ou d'autres substances corrosives, assurez-vous que ces matériaux sont bien emballés et scellés.
- Si vous roulez fréquemment sur des routes en gravier, nous vous recommandons d'installer des pare-pierres derrière chaque roue.

Le non-respect des instructions ci-dessus peut entraîner le refus de votre couverture de garantie pour les problèmes liés à la corrosion.

➤ PNEUS :

- La garantie des pneus est couverte séparément par le fabricant des pneus. Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter votre représentant VinFast le plus proche afin qu'il puisse vous fournir la politique de garantie des pneus applicable à votre véhicule.

III. COUVERTURE DE GARANTIE

7. GARANTIE LIMITÉE SUR LES PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE

- Tout défaut ou dommage lié aux pneus relève de la seule responsabilité du fabricant des pneus, et les décisions prises par le fabricant concernant les défauts ou les dommages, sont prises à son unique discrétion.

➤ PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE (À L'EXCEPTION DES BATTERIES 12 V ET HT) :

- Les pièces de rechange d'origine VinFast que vous achetez pour votre véhicule auprès de la salle de montre ou du centre de service VinFast bénéficient d'une période de garantie de 2 ans avec kilométrage illimité à compter de la date d'achat.

➤ BATTERIE HT :

- La pièce de rechange d'origine pour la batterie HT (Haute Tension) VinFast que vous achetez comme consommateur et qui est fournie par une salle de montre ou un centre de service VinFast bénéficie d'une période de garantie de 4 ans / 80,000 km (50,000 miles) à compter de la date d'achat, selon la première éventualité.
- La durée de vie de la batterie HT dépend fortement de plusieurs facteurs, notamment : la manière dont elle est chargée, le courant de charge, le nombre de décharges et la température ambiante pendant la charge. Vous devez lire attentivement le manuel du propriétaire pour comprendre comment utiliser et charger correctement la batterie HT. Une utilisation ou une charge incorrecte de la batterie HT peut annuler la garantie de la batterie HT et d'autres pièces du véhicule.
- Si un problème de batterie HT est couvert par la garantie, VinFast la réparera ou la remplacera par une batterie HT équivalente. Pour toute réparation ou tout remplacement effectué dans le cadre de la garantie de la batterie HT, VinFast assurera ce qui suit : (i) la batterie HT réparée ou remplacée aura une capacité d'au moins 70%; ou (ii) si la capacité de la batterie HT endommagée était supérieure à 70% au moment de la réparation ou du remplacement, la capacité de la batterie HT réparée ou remplacée ne sera pas inférieure à la capacité de la batterie HT endommagée. VinFast peut déterminer à son unique discrétion si et comment une batterie HT sera réparée ou remplacée, y compris la façon

III. COUVERTURE DE GARANTIE

de mesurer la capacité de la batterie HT.

➤ BATTERIE 12 V :

- La garantie des pièces de rechange de la batterie 12 V est couverte par une période de 2 ans avec kilométrage illimité à compter de la date d'achat.

➤ REMARQUE :

- La garantie ne couvrira pas les coûts de main-d'œuvre pour les services liés aux pièces qui sont vendues par la salle de montre ou le centre de service VinFast mais ne sont pas installées par la salle de montre ou le centre de service VinFast.
- Pendant cette période de garantie, les défauts de matériaux ou de fabrication seront couverts par la garantie, à condition que vous puissiez fournir une preuve d'achat, qui peut inclure des bons de réparation, des règlements ou des factures pour ces pièces, et également à condition que le véhicule ait été utilisé et entretenu conformément au manuel du propriétaire et au calendrier d'entretien.

8. GARANTIE LIMITÉE SUR LES ACCESSOIRES D'ORIGINE

- Les accessoires d'origine VinFast suivants : 1) Attelage de remorquage (y compris l'électricité), 2) Marchepieds latéraux, 3) Rails de toit, fournis avec le nouveau véhicule ou vendus par la salle de montre ou le centre de service VinFast, seront couverts par la garantie limitée sur les accessoires d'origine VinFast de 5 ans ou 100,000 km (62,500 miles) à compter de la date d'achat, selon la première éventualité. Pour les pièces qui sont vendues par la salle de montre ou le centre de service VinFast mais ne sont pas installées par la salle de montre ou le centre de service VinFast, les frais de main-d'œuvre ne sont pas couverts.
- Les accessoires d'origine VinFast suivants : 1) Tapis de sol, 2) Chaînes à neige, 3) Plaque arrière, 4) Triangle de signalisation, 5) Veste réfléchissante, 6) Chargeur portable et 7) Kit de gonflage des pneus 8) Roof Blin fournis avec le nouveau véhicule ou en vente libre dans la salle de montre VinFast, dans le centre de service ou en ligne, et ceux qui ne nécessitent pas d'installation, seront couverts par la garantie limitée sur les accessoires d'origine VinFast de 2 ans ou 40,000 km (25,000 miles) à compter de la date

III. COUVERTURE DE GARANTIE

d'achat, selon la première éventualité. La garantie couvrira uniquement le coût des pièces.

- Tout accessoire d'origine VinFast remplacé dans le cadre de cette garantie limitée sur les accessoires d'origine VinFast sera couvert pour la période restante de la garantie limitée sur l'accessoire d'origine VinFast initial.
- Afin de maintenir la validité de la garantie limitée des accessoires VinFast d'origine, vous êtes tenu de conserver les dossiers d'installation, les règlements et les factures d'achat des accessoires.

9. CE QUI N'EST PAS COUVERT

Les réclamations pour dommages ou défauts sont exclues si ces dommages ou défauts sont causés, mais sans s'y limiter, par l'un des éléments suivants :

- Tout dommage ou défaut lié à une réparation non conforme aux normes du secteur ou à une modification de la conception d'origine, ou tout défaut provenant de l'utilisation d'accessoires non approuvés ou de pièces non recommandées par VinFast, y compris les pièces et accessoires récupérés.
- Le non-respect du calendrier d'entretien VinFast ou des instructions de réparation/entretien VinFast.
- L'utilisation de pièces de rechange, de lubrifiants ou de liquides de refroidissement non conformes aux spécifications VinFast figurant dans le manuel du propriétaire.
- Tout manquement ou retard déraisonnable pour amener le véhicule pour inspection et/ou réparation à partir du moment où le dommage ou le défaut est détecté pour la première fois.
- Une mauvaise utilisation et un abus du véhicule, y compris, mais sans s'y limiter, la conduite dans des conditions extrêmes, la conduite sur des routes accidentées ou endommagées, la conduite sur des routes inondées, la course, la surcharge, le dépassement des charges de remorquage spécifiées ou la manipulation et le stockage de véhicules non conformes aux instructions du propriétaire figurant dans le manuel du propriétaire.
- Les facteurs indépendants de la volonté du fabricant, y compris incendie, tremblement de terre,

III. COUVERTURE DE GARANTIE

vandalisme, troubles civils, tempête, foudre, grêle, inondation, autres catastrophes naturelles et dommages causés par des animaux.

- Tout impact ou contact avec des objets étrangers tels que le sol, le sable, le gravier, les roches, les objets durs et tranchants et les collisions.
- Un pare-brise ou une vitre brisés, ébréchés, rayés ou fissurés autrement qu'en raison d'un défaut de matériau ou de fabrication.
- Le contact avec des corps étrangers ou des substances telles que des cigarettes, des produits chimiques, du fumier animal, de la sève d'arbre, du sel, les pluies acides ou d'autres influences environnementales.
- L'utilisation d'une batterie haute tension non authentique, ou une mauvaise utilisation de la batterie haute tension, non conforme aux instructions du fabricant, y compris les dommages causés par l'utilisation d'un chargeur non authentique ou le non-respect de la norme recommandée par VinFast, les dommages causés par une alimentation électrique anormale ou une anomalie de l'alimentation électrique.

La décoloration, la corrosion (rouille de surface) ou l'usure normale des pièces due à une utilisation normale et au vieillissement ne sont pas couvertes. Ces pièces comprennent, mais sans s'y limiter :

- La peinture, les pneus, les composants de suspension, le caoutchouc, le plastique, les fluides et les lubrifiants.
- Les pièces qui nécessitent un remplacement périodique en raison de l'usure normale telles que l'huile, la graisse, les plaquettes de frein, les disques de frein, les ampoules à incandescence, les essuie-glaces, les filtres, les amortisseurs, les piles de porte-clés et les fusibles.

Les éléments d'entretien et de maintenance de routine, tels que l'inspection, le nettoyage, le polissage, les réglages mineurs, la lubrification, les changements de liquide de frein/de liquide de refroidissement, le remplacement du joint/du joint d'étanchéité/des filtres, le remplissage du liquide de refroidissement antigel,

III. COUVERTURE DE GARANTIE

l'alignement/l'équilibrage des roues et la permutation des pneus, ne sont pas couverts à moins que ces services ne soient effectués dans le cadre d'une réparation couverte par la garantie.

Les pièces qui seront remplacées dans le cadre du calendrier d'entretien normal et soumises à l'usure sont uniquement couvertes pour les défauts de fabrication. La période de couverture s'appliquera jusqu'au premier remplacement programmé de la pièce ou après 2 ans, selon la première éventualité, et ne dépassera pas la limite de temps et de kilométrage de la garantie du véhicule.

Cela concerne les plaquettes de frein, les disques de frein, la lame d'essuie-glace et les tuyaux/douilles en caoutchouc/plastique.

En plus des facteurs mentionnés ci-dessus, la corrosion ou les défauts de peinture liés aux éléments suivants ne sont pas couverts par la garantie :

- Toute perforation due à la corrosion causée par des retombées industrielles, un accident, un abus, des modifications du véhicule.
- Ou une cargaison dommageable ou corrosive dans le véhicule VinFast.
- Une corrosion superficielle ou esthétique provoquant une perforation des panneaux de carrosserie ou du châssis de l'extérieur vers l'intérieur, telle que des éclats de pierre ou des rayures.
- Toute perforation due à la corrosion qui ne résulte pas d'un défaut de matériaux ou de fabrication, mais d'un défaut d'entretien du véhicule selon procédures spécifiées à la section 6 "Remarque sur la responsabilité du clié" de ce livret de garantie et dans le manuel du propriétaire fourni avec votre véhicule.
- Si le véhicule n'est pas inspecté conformément au calendrier d'entretien VinFast.
- Toute perforation due à des défauts ou à une défaillance résultant de l'utilisation de pièces neuves ou d'occasion non vendues ou approuvées par VinFast, y compris tout dommage lié à l'utilisation de pièces non approuvées.
- Toute corrosion du véhicule VinFast qui n'entraîne pas de perforation.

III. COUVERTURE DE GARANTIE

La couverture de garantie du véhicule ne s'appliquera pas dans les situations suivantes, mais sans s'y limiter :

- Le défaut ou le dommage a été signalé après l'expiration de la période de garantie, à moins que le dommage ou le défaut ne soit identifié et vérifié par VinFast pendant la période de garantie.
- Si le compteur kilométrique ou le numéro d'identification du véhicule (NIV) a été modifié ou ne peut pas être déterminé.
- Incapacité à identifier l'originalité d'une pièce en raison de marques d'identification ou de descriptions modifiées ou perdues.
- Si un composant a été scellé et que le sceau est brisé.
- Caractéristiques du véhicule considérées comme n'affectant pas la qualité ou le fonctionnement du véhicule telles que les bruits de faible intensité, les vibrations, l'apparence et les taches d'huile.
- Pour l'utilisation d'accessoires ou de pièces de rechange VinFast non authentiques, y compris les pièces et accessoires récupérés.
- Véhicule qui est désigné, étiqueté ou marqué comme démonté, endommagé par le feu, endommagé par les inondations, mis au rebut, reconstruit, récupéré, restauré ou irréparable.
- Véhicule déclaré perte totale par une compagnie d'assurance ou les pouvoirs publics.

En plus des points mentionnés ci-dessus, VinFast n'est pas responsable des réclamations de pièces et d'accessoires résultant, mais sans s'y limiter, de l'un des facteurs suivants :

- Installation de pièces par des parties autres que les salles de montre ou les centres de service de VinFast.
- Usure normale.
- Pièce ou accessoire du véhicule couvert par la garantie sur les pièces est endommagé en raison de la défaillance d'une autre pièce du véhicule.
- Problème couvert par toute autre garantie ou police d'assurance.

III. COUVERTURE DE GARANTIE

- Toute pièce sans preuve d'achat ou documentation de la date de remplacement.
- Pièces non achetées directement auprès de VinFast.
- Pièces que les salles de montre ou les centres de service de VinFast ne peuvent pas vendre ou installer sur votre véhicule VinFast

Dans la mesure permise par la loi, VinFast décline toute responsabilité pour tout temps ou revenu perdu; tout inconvénient qui pourrait vous être causé; la perte de votre moyen de transport ou de l'utilisation de votre véhicule; les frais de location de véhicules, de carburant, de téléphone, de déplacement, de repas ou d'hébergement; la perte de biens personnels ou commerciaux; la perte de revenus; ou pour tout autre dommage accidentel ou consécutif que vous pourriez subir.

Les dommages-intérêts punitifs, exemplaires ou multiples ne peuvent être récupérés à moins que la loi applicable n'interdise cette clause de non-responsabilité. Vous ne pouvez déposer aucune réclamation liée à la garantie en tant que représentant du groupe, procureur général privé, membre d'un groupe de demandeurs ou en toute autre qualité de représentant.

Certaines provinces et/ou gouvernements locaux peuvent exiger une taxe sur une partie des réparations sous garantie. Lorsque la loi applicable le permet, la taxe doit être payée par vous, le propriétaire du véhicule.

10. RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE

Afin d'obtenir des performances optimales de votre véhicule et de maintenir une couverture valide dans le cadre des garanties décrites dans ce livret de garantie, veuillez suivre les directives ci-dessous :

➤ LIRE ATTENTIVEMENT LE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE :

- Lisez attentivement le manuel du propriétaire et conduisez le véhicule conformément aux instructions.

III. COUVERTURE DE GARANTIE

➤ UTILISER UNE BATTERIE HT AUTHENTIQUE :

- Le véhicule est conçu pour être utilisé avec une batterie HT approuvée par VinFast; veuillez vous assurer de suivre les instructions qui vous sont fournies concernant la batterie HT.

➤ VISITER UNE SALLE DE MONTRE OU UN CENTRE DE SERVICE VINFAST :

- Planifiez une visite dans les salles de montre ou les centres de service de VinFast pour recevoir toute réparation ou inspection liée à la garantie. Vous pouvez visiter n'importe quelle salle de montre ou n'importe quel centre de service VinFast au Canada pour des réparations et des inspections liées à la garantie. Des informations concernant votre salle de montre/centre de service le plus proche sont disponibles sur le site Web : <https://vinfastauto.ca>
- Veuillez inspecter votre véhicule lorsque vous le recevez. En cas de problèmes, veuillez contacter VinFast dans la première semaine suivant la réception en contactant une salle de montre, un centre de service ou une ligne d'assistance VinFast.
- Installez les mises à jour logicielles du véhicule dès qu'elles deviennent disponibles.
- Respectez tous les avis d'action/rappels.

➤ CALENDRIER D'ENTRETIEN :

- Assurez-vous de suivre le calendrier d'entretien spécifié pour votre véhicule qui est fourni avec votre manuel du propriétaire. Votre véhicule fonctionnera au mieux lorsqu'il sera inspecté et entretenu conformément au calendrier d'entretien VinFast. Assurez-vous de tenir vos dossiers d'entretien à jour pour faciliter toute réclamation au titre de la garantie. L'entretien régulier du véhicule conformément au calendrier d'entretien est une étape cruciale pour éviter des dépenses de réparation majeures pouvant résulter d'une négligence ou d'un entretien inadéquat.

III. COUVERTURE DE GARANTIE

11. ASSISTANCE ROUTIÈRE

➤ SERVICES ROUTIERS :

- VinFast fournira des services routiers gratuits sans remorquage, notamment : démarrage de batterie 12 V; changement de pneu (si le véhicule est équipé d'une roue de secours); déverrouillage pour vous aider à ouvrir le véhicule selon les méthodes approuvées du secteur (exclut les services de serrurier et de remplacement de clé); et treuillage : extraction d'un véhicule qui se trouve à moins de 30 mètres (100 feet) d'une route bien entretenue (au-delà de cette distance, toute prestation de treuillage pourra être facturée au client).

➤ SERVICE DE REMORQUAGE :

VinFast fournira des services de remorquage gratuits comme indiqué ci-dessous :

- Panne du véhicule en raison de problèmes couverts par la garantie : un service de remorquage gratuit sera fourni pour transporter le véhicule jusqu'au point de service VinFast agréé le plus proche.
- Véhicule impliqué dans une collision : un remorquage gratuit sera effectué pour transporter le véhicule jusqu'au centre de réparation de carrosserie certifié VinFast le plus proche.
- Le véhicule est déchargé : un service de remorquage gratuit sera fourni pour transporter le véhicule jusqu'à la borne de recharge la plus proche ou au domicile du client, selon la plus proche.
- Si le remorquage est nécessaire pour les services énumérés dans les services routiers ci dessus, VinFast ne couvrira que les frais de transport pour les 80 premiers kilomètres.

➤ REMARQUE :

- Le client peut être facturé pour les services d'assistance routière si un problème n'est pas couvert dans ce livret de garantie.

➤ SOUTIEN D'URGENCE :

- En cas d'accident ou d'autre urgence nécessitant l'assistance des premiers intervenants tels que la police, les pompiers et/ou le personnel médical (ci-après dénommés services d'urgence), le véhicule est équipé d'un bouton SOS sur lequel le client peut presser pour joindre un Centre d'appels national 24 h/24 et 7 j/7 exploité par VinFast ou un partenaire tiers de VinFast qui communiquera avec le

III. COUVERTURE DE GARANTIE

client concernant l'urgence et déterminera s'il convient de demander l'envoi de services d'urgence à l'emplacement du véhicule.

IV. DOSSIERS D'ENTRETIEN

1^{er} entretien

Date Mois Année

Demande de service :

Kilométrage :

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

2^e entretien

Date Mois Année

Demande de service :

Kilométrage :

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

3^e entretien

Date Mois Année

Demande de service :

Kilométrage :

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

4^e entretien

Date Mois Année

Demande de service :

Kilométrage :

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

5^e entretien

Date Mois Année

Demande de service :

Kilométrage :

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

6^e entretien

Date Mois Année

Demande de service :

Kilométrage :

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

IV. DOSSIERS D'ENTRETIEN

7^{er} entretien

Date Mois Année

Demande de service :

Kilométrage :

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

10^e entretien

Date Mois Année

Demande de service :

Kilométrage :

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

8^e entretien

Date Mois Année

Demande de service :

Kilométrage :

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

11^e entretien

Date Mois Année

Demande de service :

Kilométrage :

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

9^e entretien

Date Mois Année

Demande de service :

Kilométrage :

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

12^e entretien

Date Mois Année

Demande de service :

Kilométrage :

SHOWROOM/SERVICE CENTER

(Sign with full name and Stamp)

REMARQUES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



VINFAST

Website <https://vinfastauto.ca>

Hotline 1-833-503-0601



SVC80000416